

1266

LE MERCREDI 3 FÉVRIER 2010**PROVINCE DE QUÉBEC****COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES****COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 3 février 2010, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Claude Auger
 Claude Benoît
 Marc Carrière
 Louis-Georges Desaulniers
 Cécile Gauthier
 René Langelier
 Sylvain Léger
 Dany Ouellet

Marc Beaulieu
 Jacinthe Brière
 Jacques D'Août
 Jocelyn Fréchette
 Alexandre Iracà
 Jean-Marc Lavoie
 Raymond Ménard
 Carl G. Simpson

Absence motivée

Michel Tardif

Les représentants du comité de parents:

Stéphane Mongeon

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général
 Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Élaboration du processus menant à l'embauche d'une nouvelle direction générale lors du comité de gouvernance et d'éthique du 13 janvier dernier.
- . Remerciements adressés aux membres du personnel enseignant en cette *Semaine des enseignantes et des enseignants* (du 8 au 12 février 2010).
- . Audiences publiques relatives à la révocation de l'acte d'établissement de l'école Centrale : 16 février 2010, à 19 h.
- . Audiences publiques relatives à la fermeture de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde : 23 février 2010, à 19 h.

Parole aux commissaires**Monsieur Marc Carrière**

- . Campagne de sensibilisation de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**RÉSOLUTION 41 (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le point *Désignation des 15, 16, 17, 18 et 19 février 2010 comme étant les Journées de la persévérance scolaire à la CSCV – appui* soit placé au point 8 et que les autres points soient décalés en conséquence.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'ainsi modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2010

RÉSOLUTION 42 (2009-2010)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du 6 janvier 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Rapport des groupes de travail****Corporation du transport adapté et collectif de Papineau par madame Nathalie A. Charette :**

- . Planification annuelle / statistiques d'utilisation / renouvellement du contrat du directeur général
- . Présentation de la Conférence régionale des élus (CRÉ-O) relatif au transport collectif et adapté dans les 4 MRC de l'Outaouais

Planification stratégique par monsieur le commissaire Claude Benoît

- . Contenu, avancées et échéancier de la planification stratégique
- . Arrimage des écoles avec la planification stratégique

Comité consultatif du transport par monsieur le commissaire Marc Carrière :

- . Implantation du logiciel GÉOBUS
- . Ébauche de plan global de transport – dépôt
- . Implantation potentielle de corridors de sécurité dans le secteur de la Petite-Nation

Comité relatif aux affaires matérielles et financières par monsieur le commissaire Marc Beaulieu

- . Budget révisé
- . Indicateurs financiers mensuels
- . Recommandation d'un appel d'offres pour les vérificateurs externes
- . Baisse du taux d'intérêt relatif aux arrrages de taxe scolaire
- . Travaux faisant suite à l'incendie mineur au CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie
- . Obligations du Contrôleur des finances du Québec en lien avec la production de rapport financier trimestriel

Comité relatif aux ressources éducatives par monsieur le commissaire Raymond Ménard

- . Plan triennal TIC / Intelligence Papineau
- . Intégration des TIC à la planification stratégique
- . FMS/FPT : réaménagement et reconfiguration des services

Comité relatif aux ressources humaines par monsieur le commissaire Jacques D'Àoût

- . Gala des commissaires – Appel de candidatures
- . Antécédents judiciaires
- . Fil d'Ariane (monsieur le commissaire René Langelier y sera délégué)
- . Programme d'accès à l'égalité en emploi
- . Dotation

Projet identitaire Hormisdas-Gamelin par madame la commissaire Cécile Gauthier

- . Recherche de photos ou de souvenirs du Frère Hormisdas Gamelin

**DÉSIGNATION DES 15, 16, 17, 18 ET 19 FÉVRIER 2010 COMME ÉTANT LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À LA CSCV – APPUI**

RÉSOLUTION 43 (2009-2010)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire au cœur de ses priorités ;

Attendu que l'Outaouais se mobilise de plus en plus en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette mobilisation s'inspire des meilleures pratiques de concertation au Québec et bénéficie de la force du réseau des Instances régionales de concertation en persévérance scolaire, dont fait partie la Table Éducation Outaouais ;

Attendu que la Table Éducation Outaouais organise cette année la première édition des Journées de la persévérance scolaire, lesquelles se tiendront du 15 au 19 février 2010 sur le thème *Mission : PERSÉVÉRANCE* ;

1268

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire pourront être ponctuées d'activités dans les différents établissements de la CSCV ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE soient déclarées les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2010 comme étant les Journées de la persévérance scolaire à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

QUE la commission scolaire appuie la Table Éducation Outaouais et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, des médias et des affaires – dans leurs efforts afin que l'Outaouais se démarque quant à l'augmentation du taux de diplomation de ses élèves ;

QU'UNE copie de la résolution soit acheminée à la Table Éducation Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012 – ACCEPTATION
--

RÉSOLUTION 44 (2009-2010)

Attendu les termes de la résolution 117 (2008-2009) ayant pour titre « Orientation au 1^{er} juillet 2010 – Offre du programme d'éducation internationale à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau » qui énonçait notamment « que la possibilité d'établir, à compter du 1^{er} juillet 2010, un point de service du programme d'éducation internationale (PEI) à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau soit analysée » ;

Attendu l'analyse effectuée et les présentations de M. Daniel Bellemare, directeur adjoint à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin concernant la faisabilité de l'implantation d'un programme d'éducation internationale (PEI) à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau lors des comités de travail du conseil des commissaires du 28 octobre 2009 et du 20 janvier 2010 ;

Attendu la volonté du conseil des commissaires à l'effet qu'un établissement du secteur est du territoire de la commission scolaire dispose des accréditations relatives au programme d'éducation internationale ;

Attendu la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE le conseil des commissaires accorde au directeur général de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées un mandat d'implantation pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011 afin qu'une cohorte du PEI puisse démarrer à l'aube de l'année scolaire 2011-2012 à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, tout document en lien avec ledit mandat d'implantation, notamment aux fins d'accréditation auprès de l'Organisation du Baccalauréat internationale (OBI) et de la Société des écoles du Baccalauréat international du Québec (SÉBIQ) ;

QUE la commission scolaire s'engage à verser un montant de 250 000 \$ à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, réparti sur une période de 5 ans (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016) afin de soutenir la pérennité du programme ;

QUE ledit montant soit spécifiquement et exclusivement dédié à l'implantation du PEI ;

1269

QU'À compter de l'année scolaire 2016-2017, l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau devra s'assurer de l'autofinancement du programme d'éducation internationale.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Claude Benoît, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson

CONTRE : Louis-Georges Desaulniers

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2009-2010 – ACCEPTATION

RÉSOLUTION 45 (2009-2010)

Attendu les termes de la résolution 103 (2008-2009) ayant pour titre : « Budget 2009-2010 – acceptation » ;

Attendu que la présente révision budgétaire prévoit l'équilibre budgétaire ;

Attendu que la révision budgétaire a été préparée en tenant compte des principes comptables généralement reconnus, en lien avec la réforme de la comptabilité gouvernementale ;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 1^{er} février 2010 ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson ;

QUE le budget révisé 2009-2010 soit adopté avec des revenus au montant de 65 042 017 \$ et des dépenses de 66 849 656 \$ laissant ici un budget équilibré suite au surplus cumulé de 1 807 639 \$ de l'état financier 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉMARCHE RELATIVE AU PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION

RÉSOLUTION 46 (2009-2010)

Attendu que le directeur général de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, monsieur Maurice Groulx, a annoncé son départ, effectif le 30 juin 2010, lors de la séance du conseil des commissaires du 6 janvier 2010 ;

Attendu qu'il y a lieu de préciser les modalités du processus d'embauche de la nouvelle direction générale ;

Attendu les termes du document ayant pour titre *Démarche de recrutement de la direction générale* ;

Attendu la recommandation unanime des membres du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'officialiser ledit document ;

Attendu la volonté des membres du conseil des commissaires d'agir en toute transparence dans le processus d'embauche de la nouvelle direction générale ;

Attendu l'accord de principe des membres du conseil des commissaires lors de la rencontre du 20 janvier 2010 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

1270

QUE le document ayant pour titre *Démarche de recrutement de la direction générale* constitue le document officiel faisant état du processus et des modalités d'embauche d'une nouvelle direction générale ;

QUE ledit document soit transmis à l'ensemble du personnel-cadre de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION D'UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION
--

RÉSOLUTION 47 (2009-2010)

Attendu que le directeur général de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, monsieur Maurice Groulx, a annoncé son départ, effectif le 30 juin 2010, lors de la séance du conseil des commissaires du 6 janvier 2010 ;

Attendu les termes de la résolution 46 (2009-2010) ayant pour titre « Démarche relative au processus d'embauche d'une nouvelle direction générale – adoption » ;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de la rencontre du 13 janvier 2010, à l'effet que les membres dudit comité soient d'office membres du comité de sélection de la nouvelle direction générale ;

Attendu que monsieur le commissaire Claude Benoît a préféré se retirer du comité de sélection ;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un substitut afin de maintenir un nombre impair en cas d'absence ou d'empêchement d'agir d'un membre du comité de sélection ;

Attendu l'assentiment donné par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 20 janvier 2010 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE le comité de sélection d'une nouvelle direction générale soit formé des commissaires suivants :

Marc Beaulieu
Alexandre Iracà
Luc Trottier

Cécile Gauthier
Sylvain Léger

QUE monsieur Claude Auger soit nommé substitut au sein du comité de sélection.

Monsieur le commissaire Carl G. Simpson demande le vote.

POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Claude Benoît, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Jacques D'Août, Louis-Georges Desaulniers, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet

CONTRE : Carl G. Simpson

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – NOMINATION

RÉSOLUTION 48 (2009-2010)

Attendu que les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) prévoient que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit désigner un protecteur de l'élève ;

1271

Attendu qu'en vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) le comité de parents a été consulté sur la nomination du protecteur de l'élève lors de sa rencontre du 21 janvier 2010 ;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier ;

QUE Mme Manon Chénier soit nommée à titre de protecteur de l'élève, à compter du 4 février 2010 ;

QUE le président, monsieur Alexandre Iracà, et le directeur général, monsieur Maurice Groulx, soit mandaté :

- à négocier les modalités relatives à la rémunération du protecteur de l'élève en tenant compte du paramètre budgétaire établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ;
- à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le contrat à intervenir avec Mme Manon Chénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Marc Carrière quitte son siège. Il est 22 h 00.

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI-PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION

RÉSOLUTION 49 (2009-2010)

Attendu l'obligation faite à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à l'effet de se doter d'un programme d'accès à l'égalité en emploi ;

Attendu la présentation du programme proposée aux membres du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 25 novembre 2009 ;

Attendu l'accord de principe donné par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 2 décembre 2009 ;

Attendu la consultation effectuée auprès des comités de relations de travail (CRT) des professionnels, des enseignants et du personnel de soutien ;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 février 2010 ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE le programme d'accès à l'égalité en emploi-personnes handicapées soit adopté tel que déposé (Réf. Service des ressources humaines).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Marc Carrière reprend son siège. Il est 22 h 05.

ENTENTE ENTRE LA PAROISSE ST-LUC ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (STO) RELATIVEMENT À UN STATIONNEMENT INCITATIF – AUTORISATION
--

RÉSOLUTION 50 (2009-2010)

Attendu les termes du bail emphytéotique signé entre la Commission scolaire au Cœur-des-vallées et la Fabrique de la Paroisse St-Luc en date du 17 mars 1969 ;

1272

Attendu que la clause 8 dudit bail prévoit que la Paroisse utilisera « le terrain pour la circulation des piétons et pour le stationnement des automobiles seulement quand il y aura des Offices religieux ou des cérémonies religieuses en ladite Église ou autres organisations paroissiales et quand les gens viendront y prier » ;

Attendu que la Paroisse St-Luc pourrait louer cet espace à la Société de transport de l'Outaouais (STO) pour une période de 3 ans dans le but d'y instaurer un stationnement incitatif ;

Attendu que cette entente pourrait être renouvelée ;

Attendu que la Paroisse St-Luc dégage la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées de toute responsabilité liée à des blessures corporelles et à des dommages matériels qui pourraient être occasionnés à des usagers du transport en commun ;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées continuera à utiliser un maximum de dix (10) espaces de stationnement, et ce, sans frais ;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées défraie actuellement 50 % du coût du déneigement ;

Attendu que l'entretien général du stationnement, y compris le nivellement, est à la charge de la Paroisse St-Luc ;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles du lundi 1^{er} février 2010 ;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées permette à la Paroisse St-Luc de conclure avec la Société de transport de l'Outaouais, une entente de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement, relativement à un stationnement incitatif ;

QU'À compter de la période hivernale 2010-2011, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées défraie 20 % de la facture du déneigement dudit stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHEVAUCHEMENT DES EXERCICES FINANCIERS – DEMANDE D'APPUI VISANT À SUSPENDRE LA PRODUCTION DES RAPPORTS FINANCIER TRIMESTRIELS
--

RÉSOLUTION 51 (2009-2010)

Attendu qu'en vertu de la réforme de la comptabilité gouvernementale, les commissions scolaires doivent préparer des états financiers trimestriels ;

Attendu que ces états financiers sont préparés à des fins spécifiques et seront utilisés uniquement par le Contrôleur des finances du Québec ;

Attendu que l'exercice financier de ces états financiers débute le 1^{er} avril de chaque année ;

Attendu que cet exercice financier (1^{er} avril au 31 mars) ne correspond pas à celui des commissions scolaires ;

Attendu que l'information financière contenue dans ces états financiers n'est pas pertinente à la prise de décisions étant donné le chevauchement d'année financière et le format particulier qui doit être utilisé (ONB-FS) ;

Attendu les termes de la résolution 96 (2008-2009) – Réforme de la comptabilité gouvernementale – Logiciels informatiques ;

Attendu que les commissions scolaires sont toujours en attente d'outils informatiques performants pour faire face à la situation ;

1273

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 1^{er} février 2010 ;

Il est proposé monsieur le commissaire Claude Auger ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de faire des représentations auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- afin que les demandes d'états financiers trimestriels et annuels du Contrôleur des finances du Québec soient suspendues tant que la problématique de chevauchement d'année financière ne sera pas réglée ;
- afin que des outils informatiques appropriés soient disponibles pour la préparation d'états financiers trimestriels en fonction de l'exercice financier des commissions scolaires (1^{er} juillet au 30 juin) ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit acheminée à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la présidente du Conseil du trésor, au ministre des Finances, au député de Papineau à l'Assemblée nationale du Québec et à toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions relatives à la séance

Monsieur Jean-Marc Lavoie

- . Travaux des comités : proposition d'en faire rapport en comité de travail
- . Planification stratégique – membres du comité
- . Suivi relatif aux dossiers d'intérêts généraux

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 52 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 10 mars 2010, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 22 h 35.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général